

Lettre aux Montliardais

Juin 2021

Chers Montliardais,

Toute l'équipe municipale vous transmet cette nouvelle page d'infos avec le principal souhait de bonne santé pour chacun d'entre vous et vos familles.

Depuis ce début d'année, nous avons dû poursuivre nos efforts pour faire face à la crise sanitaire de la Covid. Tous contraints donc à vivre des instants difficiles, familialement, professionnellement, par l'absence de contacts et de convivialité, au regard des règles sanitaires imposées mais nécessaires et incontournables.

L'alternative de la vaccination pour les personnes les plus âgées ou vulnérables dans un premier temps et ouverte à tous maintenant nous permet d'entrevoir des jours meilleurs. Néanmoins restons vigilants à chaque instant et la persévérance de chacun, dans le respect des consignes sanitaires et gestes barrière sera déterminante pour le retour progressif à la " vie normale ".

J'en profite pour adresser un message à toutes les personnes qui nous ont sollicités afin d'obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner. Malgré nos efforts et notre volonté, nous ne pouvions pas satisfaire vos demandes faute de disponibilités de vaccins et nous en sommes désolés, croyez le bien !

A cet instant, vous le savez tous, nous sommes toujours dans l'incertitude quant à l'organisation d'événements regroupant du public . Mais restons patients et espérons, si les consignes sanitaires nous le permettent, nous rencontrer au plus vite pour des moments de partage et de convivialité.

Je pense bien sûr à nos associations et leurs membres, à nos aînés, et à vous tous au sein de vos familles ou proches et entre amis.

Nous remercions bien sincèrement les personnes qui se sont portées volontaires en tant qu'assesseurs aux bureaux de vote lors des élections prochaines.

Je terminerai en remerciant la commission communication pour l'élaboration de cette note pour vous retransmettre des informations locales diverses liées à nos actions pour faciliter votre quotidien ou d'ordre plus général.

Je vous souhaite au nom de la Municipalité, un bel été, de bonnes vacances, courage et patience pour chacun d'entre vous.

Restez vigilants et prenez soin de vous et vos proches.

Bien cordialement à tous ,

Didier BEAUDEAU

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Elles se tiendront **les 20 juin pour le 1^{er} tour** et **27 juin pour le 2^{ème} tour**.

Le vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Bien entendu, les mesures sanitaires et de distanciation s'appliquent. Ainsi, le port du masque est obligatoire, de même qu'il est impératif de se munir de son stylo personnel.

Comme les élections départementales et les élections régionales ont lieu le même jour, deux bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes et chaque lieu de vote sera aménagé en bureau de vote autonome. Vous pourrez ainsi participer aux deux scrutins. Un isolement distinct sera affecté à chaque scrutin.

Pour faciliter l'organisation des scrutins, et respecter les mesures sanitaires de distanciation un nombre limité de personnes sera admis dans la salle pour les votes. Il en sera de même lors du dépouillement.

En cas d'absence, vous pouvez établir une procuration de vote à la personne de votre choix inscrite sur la liste électorale de la commune. Il vous suffit de vous rendre dans une gendarmerie. Pour faciliter cette démarche, vous pouvez consulter le site comme indiqué ci-dessous.

maprocuration.gouv.fr

Nouveau téléservice de procuration de vote

- ◆ Gain de temps en gendarmerie (ou commissariat)
- ◆ Économique et écologique
- ◆ Traitement dématérialisé et simplifié pour la mairie
- ◆ Cette nouvelle fonctionnalité complète la version papier mais ne la remplace pas

-  Effectuez votre demande de procuration en ligne via le site **maprocuration.gouv.fr**
Un numéro de télédossier unique vous est attribué
-  Rendez-vous avec votre **référence de dossier** et une **pièce d'identité** en gendarmerie ou au commissariat le plus proche pour valider votre identité.
-  Vous êtes informé par courriel dès que la mairie a validé **votre procuration**

ATELIERS NUMERIQUES

La Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais (CCPG) propose différents ateliers, gratuits et ouverts à tous, pour apprendre et découvrir l'utilisation d'un ordinateur, la navigation sur internet, la création et gestion d'une adresse mail... et bien plus encore !

Les prochains ateliers vont avoir lieu. Vous pouvez cependant d'ores et déjà vous inscrire au **02 38 33 92 68** ! Vous serez contactés par la suite.

RGPD (Règlement Général européen de Protection des Données)

Le consentement était déjà inscrit dans la loi Informatique et Libertés (CNIL). Il est renforcé par le RGPD . Il assure aux personnes concernées un contrôle sur leurs données, en leur permettant de :

- comprendre le traitement qui sera fait de leurs données personnelles ;
- choisir sans contrainte d'accepter ou non ce traitement ;
- changer d'avis librement.

Nous avons besoin de votre consentement qui nous autorise le traitement de vos données personnelles à des fins spécifiques qui doivent vous être stipulées.

Souvent mis en avant lors de la souscription et l'utilisation de services, notamment en ligne (cookies), ce consentement doit être recueilli dans des conditions particulières assurant sa validité.

C'est pourquoi, lorsque nous vous solliciterons, vous trouverez, sur chaque document à compléter de vos données personnelles, un encart en bas de page qui vous indique les modalités d'utilisation des informations recueillies pour lesquelles votre consentement est nécessaire.

De même, sur notre site montliardais votre consentement ou non est requis pour l'acceptation des cookies.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français dès 16 ans, doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

L'attestation des services accomplis (ou *état signalétique des services*) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Important

RENCONTRES AVEC LES HABITANTS

Nous souhaitons faire évoluer tous nos supports de communication, qu'ils soient virtuels ou papier pour adapter notre information à vos attentes.

Pour ce faire, nous avons besoin d'avoir votre retour sur la diffusion de l'information municipale dont vous prenez connaissance régulièrement, au moyen des différents supports de communication papier ou virtuel, dont nous disposons.

Nous avons élaboré un questionnaire qui vous sera remis par un conseiller municipal et sur lequel vous pourrez échanger avec lui lors d'une rencontre.

Votre avis nous sera précieux.

ARRETE MUNICIPAL

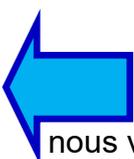
Compte tenu de la détérioration des chemins de notre commune par des véhicules motorisés, un arrêté municipal interdit désormais la circulation de ces véhicules type 4x4, quad, motocross sur les chemins ruraux de notre village.

Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires ou exploitants agricoles de parcelles riveraines.

Les randonneurs, promeneurs pourront continuer d'emprunter ces chemins de randonnées pédestres en toute tranquillité et sécurité.

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité de cet arrêté sur notre site internet

<https://www.montliard.fr/>

 Dans notre village, de nombreux chemins sont accessibles à la promenade. Pour vous permettre de mieux visualiser et identifier tous ces chemins communaux ou privés, nous vous invitons à prendre connaissance de la carte de Montliard en page ci-contre.



LES SENTIERS DE RANDONNEES DU BEAUNOIS

Sachez que ce sont 135 km de promenades, sentiers et chemins qui permettent aux amoureux de la nature, passionnés d'histoire, ou tout simplement randonneurs de découvrir les paysages champêtres, églises, monuments, châteaux... qui font la richesse de notre patrimoine.

Vous pouvez vous procurer auprès de notre mairie de Montliard la pochette des différentes fiches concernant le schéma détaillé des circuits balisés pour chaque commune.

Pourquoi ne pas commencer par celui de Montliard !

Alors, n'hésitez plus, mettez vos chaussures de marche, prenez un chapeau, une bouteille d'eau et rendez-vous au bourg, point de départ de ce circuit.

COMMUNES CONCERNEES :

AUXY
BEAUNE-LA-ROLANDE
BOISCOMMUN-CHEMAULT
CHAMBON-LA-FORET
COURCELLES
MONTLIARD
NANCRAY-SUR-RIMARDE
NIBELLE

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE LOIRET

Qu'est ce que la fibre optique ?

C'est une technologie constituée d'un fil de verre et de plastique qui permet la transmission de données numériques.

Quels en seront les avantages ?

- des débits les plus élevés du marché pour un échange de données à une vitesse très supérieure aux autres technologies comme l'ADSL ou le VDSL,
- l'accès aux services internet Très Haut débit, téléphone et télévision en haute définition, dans des conditions optimales de fonctionnement,
- des temps de téléchargements qui se réduisent considérablement,
- l'échange et le partage de fichiers volumineux presque instantanément.

Comment en bénéficier ?

La fibre optique desservira chaque artère proche des habitations. Il vous suffira de contacter l'opérateur de votre choix pour bénéficier du raccordement terminal fibré qui sera à votre charge, comme un raccordement cuivre.

D'ICI FIN 2022



Financement

Conseil départemental :
54.35 M€

L'Etat :
20.5 M€

Agglomération montargoise :
2.3 M€

SFR FTTH :
281.65 M€

Région Centre Val de Loire :
24.5 M€

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Depuis 2004, la loi (n°2004-626 du 30 juin 2004) relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées prévoit un recensement des populations concernées pour leur venir en aide et s'assurer de leur bonne santé en cas d'évènements tels que : plan canicule, grand froid ou crise sanitaire, comme actuellement l'épidémie de la COVID-19.

Ceci concerne : les personnes âgées de 65 ans seules ou en couple vivant à leur domicile, sans famille et amis proches pour leur venir en aide, sans service d'aide à domicile ou de plus de 60 ans handicapées Si tel est votre cas ou si une personne de votre entourage ; amis, voisins, est dans cette situation, nous vous invitons à contacter notre secrétariat de mairie. Vous pouvez aussi procéder à l'inscription de la personne concernée sur notre site internet :

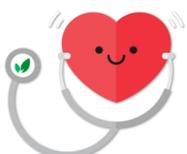
<https://www.montliard.fr/> dans l'onglet solidarité de la rubrique santé sécurité solidarité

INFOS SANTE

Pas ou plus de médecin traitant

Qui contacter ?

2 possibilités



UN SERVICE DEDIE : Si vous n'avez pas de médecin traitant ou que celui-ci n'est pas disponible, vous pouvez appeler au **08 01 90 45 00**. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h00.

Il s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire Beauce-Gâtinais dont l'état de santé le nécessite. Un secrétariat vous accueillera pour vous orienter au mieux.

LA VIDEO-CONSULTATION MEDICALE : les habitants du Beunois peuvent bénéficier de ce service gratuit à la mairie de Beauce-La-Rolande. De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 tous les jours (sauf le vendredi fermeture à 16h00)



PANNEAU POCKET

Cette application ne recueille aucune donnée sur les utilisateurs. Elle est complètement anonyme. Chacun peut suivre autant de communes qu'il le souhaite.

Ce système simple et efficace permet de vous prévenir instantanément, par notification sur votre smartphone et / ou tablette mais également sur votre ordinateur, des alertes et des informations urgentes de votre commune : coupure d'eau, alerte météo, fermeture mairie, cambriolage.

Il est important que chacun d'entre vous prenne connaissance de toutes ces informations urgentes qui étaient jusqu'à présent diffusées régulièrement sur notre site internet.

Certaines informations doivent être portées à votre connaissance très rapidement et il ne nous est pas possible de procéder à une distribution massive de notes dans des délais très courts.

Bien entendu, nous vous accompagnons dans cette démarche. Si vous avez des questions ou des difficultés à installer cette application, il est très important de vous manifester auprès de nous en appelant notre secrétariat de mairie et en laissant vos coordonnées téléphoniques, afin qu'un Conseiller municipal puisse vous venir en aide.

Depuis votre téléphone portable ou depuis votre ordinateur :

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket

100% Anonyme
Gratuit
sans publicité



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.

SOLUTIONS GRILLE MOTS CROISES DU BULLETIN MUNICIPAL



C'est ainsi que vous avez trouvé
les 7 Lieudits de MONTLIARD



Chale zoo
Lits gere
Motte pépins
Cas rouges
Queue âne
Bel ve der
Do ru

Chalezeau
Ligère
Motte pépin
Cas rouge
Queudane
Belvédère
Doru

ADRESSES ET RENSEIGNEMENTS UTILES

La Mairie : 1, route de Bellegarde 45340 MONTLIARD

Tél : 02 38 33 72 59

Ouverture au public : lundi et jeudi : 17h00 à 18h30

Permanence téléphonique : lundi et jeudi toute la journée et mercredi après-midi

Mail : mairie.montliard@wanadoo.fr

Application [Panneau Pocket](#)

Site internet : <https://www.montliard.fr/>